



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

LE 02 JUIN, JE VOTE POUR MON AVENIR, JE VOTE CGT !

La période est particulièrement complexe pour les salariés, les demandeurs d'emplois, les retraités... Patronat et gouvernement agissent main dans la main pour affaiblir les droits de toutes et tous. C'est aussi vrai à la SNCF ! Avec la CGT, agissons tous ensemble !

En répercussion de la réforme du système ferroviaire (loi du 04 août 2014), la SNCF a été éclatée en trois entités distinctes. L'avenir des CE et des activités sociales proposées aux cheminots a été percuté par ces choix. La CGT n'a rien lâché et a proposé de nombreux rendez-vous revendicatifs associant les cheminots et les personnels des CE et du CCGPF pour garantir les emplois. Nos actions ont payé et ont sauvé nos emplois.

Concomitamment à ces actions, la CGT a été à l'initiative de l'accord de gestion sur les activités sociales, signé le 28 décembre 2015, pour pallier la création des CE nationaux.

La CGT milite au quotidien pour que vive la mutualisation, afin que la dotation des CE nationaux soit reversée à nos structures régionales pour garantir et développer les activités sociales et culturelles de proximité à même de pérenniser nos emplois. Cette stratégie s'oppose à la mise en place de chèques en tous genres.

La CGT prend ses responsabilités en commission paritaire et négocie dans le sens des intérêts des personnels CE/CCGPF.

- **Février 2014** : le déroulement de carrière automatique est débloqué de 21 points à 27 points.
- **Mai 2014** : manifestation et rassemblement à Paris contre la réforme ferroviaire.
- **2014/2015** : négociation du contrat groupe « santé » (Mutuelle).
- **2014/2015** : démarrage des travaux de l'Observatoire des Métiers.
- **2014/2015** : la mise en place d'un réel Plan d'Évaluation des Risques Professionnels et de pénibilité au travail au niveau national avec un suivi par CE et CCE avec les DP et CHSCT.
- **2015** : mise en place d'un grand sondage national pour recenser les attentes du personnel pour la Mutuelle.

Demande d'une clause de revoyure (permettant une renégociation de l'abondement employeur, niveau de soins, formule de cotisation...) au bout d'un an de fonctionnement (au cours du 1er semestre 2017).

- **Janvier 2016** : mise en place du contrat groupe « santé » (Mutuelle)

DERNIÈRE MINUTE : « PRIME EXCEPTIONNELLE ! »

Les cheminots du GPF vont se voir verser un intéressement sur leur feuille de paie du mois de mai. Ce système de rémunération a été mis en place par les directions des 3 EPIC, répondant à une revendication portée par l'UNSA/CFDT.

La CGT est opposée à ce type de rémunération car elle est aléatoire et n'entre pas dans le calcul de la protection sociale, la retraite. Ce système a pour objectif d'intégrer les cheminots à la politique de l'entreprise au sens d'une productivité plus importante. Les critères repris pour le versement de l'intéressement vont susciter la modération salariale et l'accentuation des suppressions d'emplois au sein du GPF.



Dans un souci d'équité, comme c'est le cas lorsque les cheminots obtiennent des augmentations de salaires, la Fédération CGT des Cheminots est intervenue pour que l'intéressement versé aux cheminots soit intégré dans la dotation des activités sociales et culturelles sur le budget de fonctionnement des CE.

Le personnel des CE/CCGPF se verra donc verser, de ce fait, une « gratification exceptionnelle ».

TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS et CONTINUONS À REVENDIQUER POUR GAGNER :

- ➔ Le maintien de l'ensemble des CE régionaux (permettant plus de proximité avec les cheminots) ;
- ➔ Les moyens pour développer les activités des CE et CCGPF qui passent par l'augmentation de la dotation AS (3 % pour les actifs au lieu de 1,721 % aujourd'hui et 1 % pour les retraites et pensions au lieu de 0 % aujourd'hui) ;
- ➔ La prise en charge des frais de personnels et des fluides par la Direction SNCF, pour la restauration ;
- ➔ Le SMIC à 1800 euros, l'application des 32 heures ; la retraite à 60 ans à taux plein ;
- ➔ L'augmentation de l'indice journalier pour les animateurs en ALSH ;
- ➔ Le déroulement de carrière pour tous durant toute la vie professionnelle ;
- ➔ La prime d'ancienneté non plafonnée (20 %) ;
- ➔ La revalorisation de la valeur du point pour éviter le tassement de la grille ;
- ➔ Le maintien de la convergence d'intérêt entre le personnel CE /CCGPF et les cheminots ;
- ➔ Des facilités de circulation identiques aux cheminots ;
- ➔ L'accès aux cabinets médicaux SNCF.

**L'OBTENTION DE CES REVENDICATIONS
EST SOUMISE À L'AUGMENTATION DES MOYENS
ATTRIBUÉS PAR LA SNCF !
POUR DÉFENDRE NOS EMPLOIS, NOTRE AVENIR,
JE VOTE CGT !
LE 2 JUIN 2016**

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :

J'ADHÈRE À LA CGT
 **FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS**
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 55 82 84 40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

